

AVEC LA CFDT
POUR UNE DÉFENSE MEILLEURE

Elections du mardi 13 décembre 2011
Agents Techniques du Ministère de la Défense



AVEC LA CFDT
POUR UNE DÉFENSE MEILLEURE

Elections du mardi 13 décembre 2011
Agents Techniques du Ministère de la Défense



LISTE DES CANDIDATS

Commission Administrative Paritaire Centrale compétente
à l'égard des Agents Techniques du Ministère de la Défense

AGENT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

FOURNIER Jean-Luc
GSBDD RENNES

MEURGUE Jean-Marie
GSBDD METZ

HUBERT Jean-Luc
Gend CHATEAULIN

PRAILLET Gérard
GSBDD DRAGUIGNAN

AGENT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

FERRATA Lionel
ONAC - BEAURECUEIL

IMIZE Jean-Rolland
ESCAT BRETIGNY

SCHEER Patrick
GSBDD BREST

FOURNEYRON François
CIRISI LYON

**AGENT TECHNIQUE
DE 1^{ère} CLASSE**

CAPITAINE Cédric
GSBDD BREST

CANGI Thierry
EM/ALFAN TOULON

SEDRATI Abdelhakim
GSBDD VINCENNES

BOUCHER Franck
GSBDD FORT DE FRANCE

WAGLER Joël
GSBDD PHALSBOURG

BELCAYRE Jean-Noël
ELCA 784 PORTES LES VALENCES

**AGENT TECHNIQUE
DE 2^{ème} CLASSE**

LE GALL Thierry
ELOCA BREST

FERRER Frédéric
GSBDD ISTRES

BRUGNEAUX Thierry
CIRISI TOULOUSE

WOLK Aurélien
GEND CHATEAULIN

HENTZ Valérie
GSBDD METZ

ALLAIRE Régine
GSBDD TOULON



“ Au sein de la commission fédérale CFDT en charge des fonctionnaires et contractuels, je porte particulièrement le dossier ATMD pour l'amélioration de leurs droits ”

Joel WAGLER

Le corps des ATMD est un des plus importants en effectifs du Ministère de la Défense.

L'évolution statutaire a toujours été une priorité de la CFDT, c'est ainsi qu'elle a apposé sa signature sur les accords « Fonction Publique » qui permettaient une amélioration des déroulements de carrières des ATMD. Les grilles de rémunération de la catégorie C ont fait l'objet depuis 2007 d'un vaste travail de simplification et d'harmonisation à la Fonction Publique. Cependant ces agents sont toujours les moins bien rémunérés du ministère.

La crise actuelle, le gel des salaires, l'augmentation des cotisations retraite, la RGPP, la baisse des effectifs et l'accroissement de la charge de travail, ont particulièrement pénalisé cette population, notamment par une perte du pouvoir d'achat.

La **CFDT** demande l'ouverture de nouvelles négociations pour la catégorie C. Il est urgent d'entamer des tractations sur trois points majeurs :

- La revalorisation des grilles indiciaires et du régime indemnitaire ;
- Une meilleure reconnaissance professionnelle,
- L'amélioration de l'accès en catégorie B.

La **CFDT**, avec toutes ses équipes de militants s'engage à porter ces revendications pour améliorer le pouvoir d'achat et pour obtenir de meilleures perspectives de carrière pour tous les ATMD.



Mardi 13 décembre 2011
Votez et faites voter CFDT

Mardi 13 décembre 2011 - Votez et faites voter CFDT





**AVEC LA CFDT
POUR UNE DÉFENSE MEILLEURE**



CEDRIC CAPITAINE

GSBDD BREST



Depuis maintenant 10 ans que je suis élu en CAPC et CAPL, cette expérience je la mets au profit des nouveaux élus CFDT mais aussi des autres élus qui découvrent cette instance. L'avancement, c'est le dossier qui demande le plus d'attention pour les élus car il faut très bien préparer ces dossiers. Nous sommes certains que cette CAPC ne sera pas uniquement une chambre d'enregistrement des décisions de l'administration mais bien un échange, un dialogue sociale. Les élus CFDT continueront de vous défendre, d'agir en toute équité et de faire remonter l'ensemble des revendications des ATMD dans ces instances afin de permettre aux agents de bénéficier d'un véritable déroulement de carrière ainsi que l'augmentation du taux de ratio des avancements. La CFDT continuera de vous tenir informer par ces comptes rendus qu'elle a toujours faits après les CAPC. Une des priorités de la CFDT lors de ce mandat, est de faire respectée les droits des agents tant par les représentants de l'administration que par les représentants des autres organisations syndicales. Je m'engage à représenter tous les ATMD qu'ils soient de l'Outre-Mer ou de France hexagonale, de privilégier le dialogue, la concertation et avoir des débats constructifs.

**Privilégier le dialogue,
la concertation et
avoir des débats
constructifs.**

Pour une amélioration du pouvoir d'achat

La CFDT exige :

- une refonte totale des grilles indiciaires en rehaussant les bornes indiciaires mini et maxi de chaque grade : un indice correspondant à 120 % du SMIC en entrée de grille du 1^{er} grade de ATMD 2^{ème} classe et un indice terminal correspondant à l'indice majoré 468 dans le dernier grade du corps des agents techniques du ministère de la défense.
- une revalorisation de façon significative de la valeur du point d'indice afin que le pouvoir d'achat des agents ne régresse pas.
- la revalorisation des indemnités de fonctions techniques ainsi que l'augmentation de 12% du taux de la prime de rendement.
- la revalorisation indemnitaire du taux horaire pour le travail des dimanches, jours fériés et du travail de nuit.
- la pérennisation de tous les postes à NBI (nouvelle bonification indiciaire).
- la mise en place d'une prime de panier pour le travail posté.
- l'intégration des primes et indemnités dans le calcul de la retraite.

Plus loin dans l'amélioration de la carrière !

La CFDT revendique :

- un meilleur ratio promu / promuvable, pour le grade d'ATPM2 actuellement de 13% à un taux de 40% afin de compenser les conséquences de la non prise en compte dans le déroulement de carrière de la totalité de l'ancienneté dans le corps des ouvriers professionnels.
- l'abandon du critère de l'âge pour accéder à un changement de corps et/ou de grade,
- le rétablissement de l'avancement de fin de carrière (ex : avancement conditionnel).
- évolution de l'ensemble des filières professionnelles de la catégorie « C » vers la catégorie « B ».

Plus loin dans l'équité :

- en appliquant les mesures du Plan d'Accompagnement des Restructurations (PAR) à l'identique pour toutes les catégories des personnels civils du ministère de la défense
- en assurant l'équité dans l'attribution du supplément familial de traitement par une uniformisation par enfant : actuellement, un enfant de fonctionnaire de catégorie « C » donne des droits moins importants que celui d'un cadre de catégorie A ou B.
- L'intégration des primes et indemnités dans le calcul de la retraite.

THIERRY GANGI

ATMD1

EM/ALFAN TOULON



Le corps des ATMD, le corps un des plus importants du Ministère de la Défense en effectifs. ATMD1, en poste à EM ALFAN de Toulon depuis 2001, attiré par le dynamisme et la disponibilité de l'équipe CFDT locale, je suis adhérent depuis 2003. Je participe à la vie syndicale locale et je suis notamment l'interlocuteur CFDT des Etablissements des Formations de la Marine (EFM) de Toulon. Je m'implique pour faire respecter les droits individuels et/ou collectifs des ATMD. Cette expérience m'a donné envie de continuer à m'investir en me présentant à l'élection de cette CAPC.

La CFDT, forte de ses équipes de militants, s'engage à porter ses revendications pour améliorer le pouvoir d'achat et obtenir de meilleures perspectives de carrière pour les ATMD. Signataire des accords « Fonction Publique » qui permet une amélioration du déroulement de carrière des ATMD, la CFDT se bat sur trois points majeurs :

- L'amélioration des grilles indiciaires et du régime indemnitaire
- Une meilleure reconnaissance professionnelle
- Une amélioration de l'accès en catégorie B.

Je m'implique pour faire respecter les droits individuels et/ou collectifs des ATMD

**Elections du mardi 13 décembre 2011
Agents Techniques du Ministère de la Défense**

La CFDT sera toujours porteuse d'une défense efficace et cohérente pour l'ensemble des personnels.

Les élus CFDT seront restés cohérents sur leur prise de position de manière à assurer l'équité et le droit des agents.

Vos élus sont là pour vous accompagner et dénoncer les difficultés rencontrées par les personnels, n'hésitez pas à les contacter.

Les élus CFDT mettront tout en œuvre pour défendre et accompagner les personnels afin de faire respecter leurs droits.

Les personnels pourront compter sur les représentants CFDT pour faire respecter le droit et leurs droits lors des prochaines CAP.



**AVEC LA CFDT
POUR UNE DÉFENSE MEILLEURE**

Attributions des CAP

Les commissions administratives paritaires se prononcent sur tous les aspects de votre déroulement de carrière.

Elles sont votre instance de recours obligatoire.

Elles sont composées en nombre égal de représentants de l'administration (désignés) et de représentants du personnel (élus).

Depuis les dernières élections, leurs attributions ont évolué pour donner plus d'importance aux CAP locales pour les corps de catégories B et C qui sont désormais compétentes en matière d'avancement de grade.

Principales compétences des prochaines CAP centrales :

- promotion de corps,
- détachement,
- intégration / Réintégration (après privation droits civiques...),
- sanctions disciplinaires des 3^e et 4^e groupe,
- refus de titularisations,
- réduction ou majoration de temps de service...

Principales compétences des prochaines CAP locales :

- avancement de grade,
- révision de la notation (ou entretien professionnel)
- refus et litiges relatifs aux temps partiels,
- demande de disponibilité qui n'est pas de droit
- titularisation ou prolongation de stage,
- sanctions disciplinaires du 2^{ème} groupe,
- refus d'autorisation d'absence pour suivre une préparation à un concours administratif, une action de formation continue ou syndicale,
- refus de congé en matière de compte épargne-temps...

Ce 13 décembre, en votant pour les candidats présentés par la CFDT, vous élirez des représentants motivés, compétents, disponibles et formés et vous permettrez à la CFDT d'avoir plus de poids pour défendre vos revendications.